

**POUR UN ESPACE PUBLIC ATTRACTIF ET ACCUEILLANT AUX GALERIES DU LOUP**

Vu le Plan directeur communal, adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014

Vu le projet de modification des limites de zone N°30'208 - Crédation d'une zone de développement 4A (projet de délibération 2345), adopté par le Conseil municipal le 12 octobre 2021

Vu le processus de concertation en cours sur la modification de zone Onex-centre

Vu la localisation, l'attractivité des Galeries du Loup et sa forte fréquentation

Vu le nombre d'espaces de rencontre limités sur la commune

Vu la nécessité de soutenir les commerces locaux en les rendant plus attractifs

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL**d e m a n d e**

par 17 oui, 1 non et 6 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. D'entrer en contact avec le/la propriétaire de la parcelle 927 afin de proposer un réaménagement de l'espace ouvert sur le domaine public
2. D'entamer un dialogue avec les commerçants afin qu'ils soient partie prenante du projet et soient concertés
3. De co-financer les propositions d'aménagement des espaces extérieurs sur les parcelles 927 et 1763

* * *